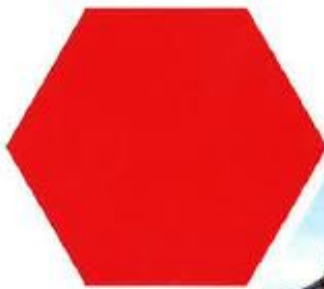




COMMUNE DE
Gibloux

N° 4 Décembre 2021

Bulletin communal



MOT DU SYNDIC



Madame, Monsieur,
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Notre commune de Gibloux se trouve à la croisée des chemins. Après une première législature de mise en route qui a permis d'intégrer l'ensemble des fonctionnements des anciennes communes, nous devons désormais veiller à la pérennisation des prestations et de l'administration, tout en permettant leur développement. De même, nous entrons dans une période de concrétisation dans différents domaines, notamment en matière de politique scolaire et extrascolaire, qui impliquera de nombreux investissements. Ces éléments seront renforcés par le fort développement démographique que notre commune connaît.

Afin d'anticiper et d'accompagner au mieux ces différents défis, le Conseil communal a décidé de doter la commune d'un Plan de législature. Ce premier exercice du genre a toutefois dû être établi en respectant un calendrier serré, de sorte que les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2022 avec l'objectif d'élargir le spectre à une vision « Gibloux 2030 ». L'ensemble des éléments projetés permettra de réaliser la fusion sur de nombreux plans, notamment en termes de prestations à la population et d'infrastructures sportives et culturelles. Une attention particulière a également été portée sur les moyens de notre administration : ceux-ci seront, en effet, essentiels pour assumer au mieux ces différentes tâches. Au surplus, je vous renvoie au Plan de législature dont vous trouverez un résumé dans le présent bulletin.

En parallèle, l'exécutif poursuit sa prise en mains des affaires courantes afin de régler les problèmes ouverts et de développer autant que possible une culture du service et une action communale dynamique répondant aux besoins de la population. Les premiers effets interviendront dans le courant de l'année 2022. Les évolutions que prendra notre commune seront communiquées principalement par le biais des bulletins communaux qui paraissent quatre fois par année.

Enfin, la situation du Home médicalisé fait également l'objet d'un petit compte-rendu dans la présente édition. Il sied de relever que l'attention particulière portée à cette noble institution a permis de lui faire retrouver la sérénité qu'elle mérite dans l'intérêt premier de ses résident-e-s mais également de son personnel. Les travaux se poursuivent et sont en bonne voie.

L'année 2021 fut donc riche pour notre collectivité, à l'instar de celle que vous avez connue à n'en pas douter. Les défis restent nombreux, ce qui est annonciateur d'une année 2022 tout autant intense et pour laquelle le Conseil communal se réjouit d'œuvrer. Dans l'intervalle, votre exécutif vous souhaite de très belles et heureuses fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour une année 2022 remplie de bonheur, de rires et d'agréables surprises.

Fabien Schafer
Syndic

SOMMAIRE

Mot du syndic.....	3
Politique communale	5
Plan de législature.....	5
Présentation générale.....	5
Finances.....	9
Economie.....	9
Rencontre des entreprises 2021.....	10
Culture - Sport – Loisirs.....	11
Mérite sportif de Gibloux 2021.....	11
Prix culturel de Gibloux 2021.....	11
Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans.....	11
Santé – Affaires sociales.....	12
Home médicalisé du Gibloux.....	12
Gravières.....	13
Exploitation de la Gravière de Grands-Champs.....	13
Nature et paysage.....	14
Revitalisation du marais du Biolley (Farvagny) et nouvelle gestion de la prairie.....	14
Revitalisation de la Longivue.....	15
Le Conseil général.....	16
Décisions du Conseil général.....	16
Informations de l'administration.....	17
Fermeture de l'administration communale.....	17
Distribution des sapins de Noël.....	17
Contrôle de l'habitant.....	18
Cartes journalières CFF « Last minute ».....	18
Service technique.....	18
Place de jeux Vuisternens-en-Ogoz.....	18
Fermeture des déchetteries communales.....	19
Bois de feu.....	20
Informations générales.....	21
Home du Gibloux.....	21
Foyer de jour.....	21
Gibloux Solidaire.....	22
Pro Senectute.....	23
Pro Senectute vous aide à remplir votre déclaration d'impôts !.....	23
Association de parents de la région de Gibloux - APRG.....	23
TPF Nouveaux horaires.....	24
Famiya Service de garde d'enfants.....	25
Croix-Rouge fribourgeoise.....	26
Puériculture.....	26
Vœux du Conseil communal.....	27

POLITIQUE COMMUNALE

PLAN DE LÉGISLATURE

Présentation générale

Par ces quelques lignes, le Conseil communal vous présente une brève synthèse du Plan de législature – premier exercice du genre – qu’il a élaboré en ce début de période administrative.

Contexte

La commune de Gibloux est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Après une première législature (2016/2021) sur les chapeaux de roue, où l’objectif premier fut d’assurer les prestations de base à la population tout en les uniformisant progressivement, notre commune doit désormais pérenniser son organisation afin de pouvoir relever les nombreux défis actuels et futurs et proposer un développement cohérent, harmonieux et répondant aux besoins de notre région. C’est ainsi que nous réaliserons pleinement la fusion et que nous poserons les bases d’une évolution dotée d’une vision sur le long terme.

Pour y parvenir, le Conseil communal a décidé de se doter d’un Plan de législature, outil qui servira tant à la gouvernance politique de la commune qu’à la transparence vis-à-vis de la population quant aux buts poursuivis. La première ébauche de ce Plan a dû être réfléchi et développée avec un calendrier serré de début de législature, raison pour laquelle cette première base sera affinée tout au long de l’année 2022, en collaboration avec le législatif, pour déboucher sur une vision « Gibloux 2030 ».

Il peut d’emblée être relevé que le Plan de législature se matérialise partiellement dans le budget 2022 et le Plan financier 2022/2026, donnant ainsi les directions de travail envisagées à ce jour. L’ensemble de ces éléments sera crédibilisé et corrigé au besoin durant l’année 2022 afin de nous appuyer sur une planification la plus réaliste possible.

Objectifs – Gibloux 2030

La Plan de législature répertorie par thèmes les principales mesures envisagées tant sur un plan opérationnel qu’en termes d’investissements. Le détail de l’ensemble de ces éléments est intégré audit Plan et nous nous permettons de vous y renvoyer.

Ci-après, vous retrouverez une liste des principaux investissements envisagés, classés par thèmes, ce qui donne une première indication sur les développements projetés. Il faut préciser que certains travaux se concentrent sur des tâches de fonctionnement qui ne ressortent pas forcément de ces tableaux.

1. Administration générale, Communication, Relations intercommunales, Ordre public, Police du feu

Principaux objectifs	Échéance
Renforcement de l’administration communale	2022
Règlement communal sur le personnel	2022/2024
Communication et identité Gibloux	2022/2023
Mise en œuvre de la réforme <i>Pompiers2020+</i>	2022/2023
Mise en œuvre de la réforme ORCOC	2023/2024

2. Affaires scolaires et extrascolaires, Enfance et Jeunesse

Principaux objectifs	Échéance
Transports scolaires – réorganisation	2023/2024
Extension de l'école de Rossens	2021/2023
Intégration de la crèche à Corpataux	2023/2024
Extension de l'école de Farvagny-le-Grand	2022/2026
Extension de la salle de sports de Farvagny-le-Grand	2026/2027
Extension de l'école d'Estavayer-le-Gibloux	2026/2028

3. Affaires sociales, Santé, Intégration

Principaux objectifs	Échéance
Optimisation de l'organisation administrative	2022
Concept Séniors+	2024

4. Vie villageoise, Culture, Sport, Loisirs, Tourisme

Principaux objectifs	Échéance
Vestiaires à Rossens	2020/2022
Rénovation et développement du site sportif de Farvagny-le-Grand (terrain synthétique, athlétisme et autres infrastructures)	2022/2024
Extension de la salle de sports de Farvagny-le-Grand	2026/2027
Création d'un site « Sport et Loisirs » à Vuisternens-en-Ogoz	2024/2028
Valorisation et développement du tourisme doux	2022/2026

5. Routes et Transports, Edilité, Déchetteries, Cimetières, Agriculture

Principaux objectifs	Échéance
Optimisation de l'organisation édilitaire	2022
Rapport sur les routes – actualisation	2022/2023
Route de Fribourg à la hauteur de Farvagny-le-Petit	2022/2024
Chantiers commune / canton (traversée de Grenilles, carrefour de Magnedens)	2022/2026
Politique en matière de transports	2024
Politique en matière de déchetteries	2024

6. Eau, Epuration

Principaux objectifs	Échéance
Mise en œuvre du PIEP	dès 2022
Finalisation du PGEE	2022
Mise en œuvre du PGEE	dès 2022
Adaptation des réglementations	2022
Etablissement d'un inventaire complet de toutes les sources publiques et privées	2022
Garantie d'un auto-contrôle professionnel de notre réseau	2022/2026

7. Police des constructions, Bâtiments, Patrimoine historique, Energie

Principaux objectifs	Échéance
CAD de Rossens	2022/2023
Vente d'au moins deux bâtiments (Magnedens, Villarsel-le-Gibloux ou Rueyres-St-Laurent)	2022/2024
Mesures énergétiques	2022/2026

8. Aménagement du territoire, Nature et Paysage, Forêts

Principaux objectifs	Échéance
Harmonisation du PAL – finalisation	2022/2024
Autres projets : intégrés aux autres thèmes	2022/2026
Développement d'une politique « Nature et paysage » : en parallèle du développement de la Section consacrée	dès 2022

9. Finances, Impôts, Economie

Principaux objectifs	Échéance
Plan financier	2022/2026
Commission économique et politique y relative	2022/2026

Implications financières

Les mesures envisagées impacteront la dette communale qui repartira à la hausse. Néanmoins, nous basculons dans une phase de concrétisation, notamment en termes de Politique scolaire et extrascolaire, qui implique de réaliser d'importants investissements mais qui serviront notre population sur le long terme et permettront d'anticiper le fort développement démographique que connaît notre commune. De même, les ressources en personnel devront être renforcées afin de pouvoir tenir ces objectifs, comme précisé ci-après.

Cela étant, malgré ces objectifs ambitieux, le Conseil communal a arrêté les principes suivants :

- **Le taux d'impôt ne sera pas augmenté.** Par ailleurs, le Conseil communal analysera chaque opportunité de réduire la charge fiscale des contribuables. C'est une mesure attendue comme un des bénéfices de la fusion et son calendrier devrait, en tous les cas, être précisé en fin de période administrative.
- **La dette ne devrait pas dépasser son niveau au moment de la fusion.** En fixant des priorités et en adaptant, dans la mesure du possible, le calendrier des investissements et en considération des paramètres conjoncturels relatifs au niveau de l'endettement, le Conseil communal s'engage à prendre en compte cette limite dans la mise en œuvre effective de la planification des investissements.

Il sied tout de même de relever que la population aura augmenté d'ici à 2026 d'au moins 1'000 habitants supplémentaires. Ainsi, la dette par habitant aura diminué par rapport à la situation que nous connaissions à la fusion. En outre, la situation sera bien meilleure de tout point de vue avec une réalisation concrète de la fusion : mise à niveau de nos infrastructures et des prestations à la population, ainsi que leur développement avec de nouvelles offres.

Optimisation de l'administration

Un audit de l'administration communale a été effectué en fin de législature précédente, lequel a débouché sur un rapport de notre mandataire (BDO - 11 décembre 2020) ainsi qu'un Message du Conseil communal (daté du 3 mars 2021). Ces documents sont consultables sur le site internet de la Commune. Depuis le début de la présente législature, le Conseil communal travaille à sa mise en œuvre en restant le plus proche possible du terrain pour s'assurer du réalisme, de la pertinence et du pragmatisme des solutions retenues.

Les mesures retenues impliquent un renforcement de l'administration pour mettre en place une nouvelle organisation hiérarchique ainsi que répondre à des sous-dotations largement identifiées. Gommer la surcharge chronique de certains services permettra d'assurer une culture du service et une force de frappe professionnelle, transversale et efficace de notre administration communale. Il sera également plus aisé de répondre aux nombreuses sollicitations, notamment en termes de développement de projets.

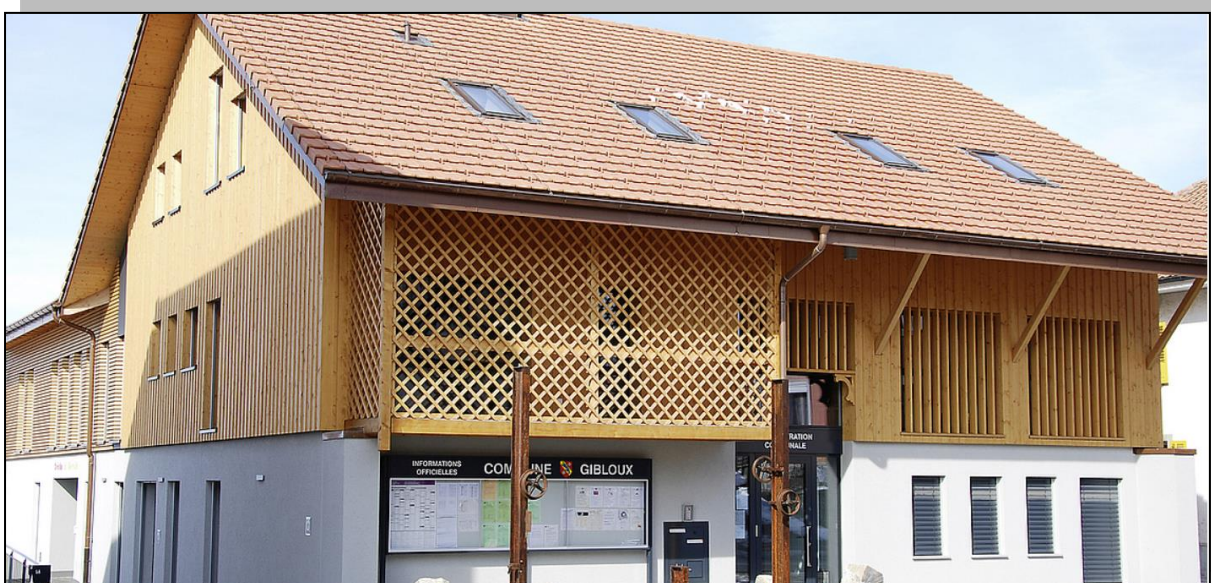
Le Conseil communal a choisi des mesures fortes avec un renforcement immédiat des ressources afin de marquer un nécessaire changement dans l'organisation communale et donner une nouvelle dynamique. Nous serons ainsi en mesure de réaliser pleinement la fusion et d'avoir les moyens des ambitions que nous nourrissons pour notre Commune de Gubloux. Ces mesures permettront d'anticiper et d'accompagner l'évolution démographique et de poser ainsi de solides bases pour notre développement à moyen et long terme.

Les détails des augmentations prévues sont intégrés au Plan de législature, les ressources en personnel étant jugées prioritaires pour assumer tant les obligations légales que les tâches opérationnelles usuelles ainsi que les développements projetés. En ce sens, il s'agit d'un investissement pour l'avenir.

Réserves

Deux réserves sont à faire quant à ce qui précède : d'une part, à l'heure du bouclage du présent journal, les séances du Conseil général n'ont pas encore eu lieu (6 et 7 décembre 2021), avec les éventuelles conséquences en termes de budget retenu. D'autre part, et comme déjà mentionné, le Plan de législature sera affiné tout au long de l'année 2022, de sorte que les orientations retenues pour arrêter la vision « Gubloux 2030 » seront encore affinées et parfois réorientées.

**Pour tous les détails, nous nous permettons de vous renvoyer au
Plan de législature 2021/2026
(disponible sur notre site internet ou auprès du guichet communal)**



Economie

Pour la législature 2021 – 2026, dans le cadre de l’attribution des dicastères, un volet « Economie » a été créé et attribué au dicastère 9 en charge des finances. Il souligne l’importance que le Conseil communal souhaite donner au développement des activités économiques au sein de la commune.

Commission économique

Afin d’examiner, de préparer et de préavisier, à l’intention du Conseil communal, les dossiers relevant des activités économiques installées sur le territoire communal et des relations avec les instances économiques régionales, cantonales et fédérales, il est institué une commission économique au sein du Conseil communal.

Composition

Membres permanents :

- Jacques Crausaz, Dicastère Finances et Economie - Président
- Fabien Schafer, Syndic
- Dominique Ayer, Dicastère Aménagement du territoire

Secrétariat de la commission : Laurent Chammartin, Chef du Service des finances

Membres invités en fonction des dossiers :

- Membre du Conseil communal dans la mesure où le dicastère est concerné
- Représentant d’un service communal concerné
- Expert de l’administration cantonale
- Expert de l’économie

L’élargissement de la commission à des acteurs économiques externes et des représentants des secteurs économiques présents dans la commune est d’ores et déjà à l’étude.

Tâches

1. Examiner et élaborer une prise de position sur

- un projet d’installation d’une activité économique sur le territoire communal lorsqu’une prise de position communale est requise ;
- les projets relatifs au développement économique et aux zones d’activités soumis au Conseil communal ;
- une demande d’acquisition de terrain propriété de la commune pour l’installation d’une activité économique ;
- la préparation des actes de transfert de propriété en cas de vente de terrains communaux ;
- les difficultés rencontrées par un secteur économique ou une entreprise installée dans la commune.

2. Suivre les projets en lien avec l’économie pour lesquels la commune est partie prenante.

3. Prendre des initiatives et formuler des propositions en matière

- de politique économique communale ;
- de développement et de promotion des zones d’activités situées sur le territoire communal ;
- de promotion de la commune en tant que site d’accueil d’activités économiques ;
- de développement et de soutien aux activités économiques au sein de la commune.

4. Organiser

- les rencontres avec les porteurs de projets en matière d'activité économique ;
- une rencontre annuelle avec les milieux économiques communaux.

Rencontre des entreprises 2021

Instaurée sous le titre « Soirée des entreprises » durant la législature 2016 – 2021, le Conseil communal organise chaque année une rencontre entre le Conseil communal et les entreprises installées dans la commune. C'est pour tous les participants l'occasion de faire connaissance et pour les représentants de l'autorité communale une opportunité de dialogue avec les acteurs économiques communaux.

En raison du nombre important d'entreprises et de la grande diversité des secteurs d'activités, décision a été prise dès l'édition 2019 de limiter l'invitation à un cercle d'entreprises actives dans un domaine particulier. En 2019, ce fut le tour des entreprises du domaine de la construction et du génie civil.

L'édition 2020 a été supprimée pour cause de crise sanitaire.

Afin de rendre hommage au rôle important de service de proximité joué par une grande partie de ces entreprises durant les phases aigües de la crise sanitaire, ce sont les commerçants et les artisans actifs sur le territoire de la commune qui ont été conviés le 30 septembre dernier à la rencontre 2021.

Orateur invité

Il est d'usage d'agrémenter la rencontre par l'intervention d'un orateur dont les responsabilités ont un lien avec les activités des entreprises invitées.

Cette année, nous avons eu le plaisir d'entendre M. Pierre-Alain Bapst, Directeur de Terroir Fribourg.

M. Bapst a su captiver l'auditoire par une intéressante présentation soulignant la richesse des produits du terroir fribourgeois et l'ampleur des actions entreprises par tous ceux qui ont en charge le développement, la protection et la promotion de ces produits.



Création d'une Association groupant commerces, artisans, services et industries installés dans la commune

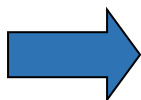
Au terme de la rencontre, M. Gérard Yerly, boucher à Rossens, a présenté son projet d'association groupant « Artisans Commerçants Industriels de Gibloux - ACIG ». L'objectif est de créer une association destinée à favoriser les échanges entre les entreprises et à devenir un interlocuteur envers les tiers et la commune. Un comité devrait être prochainement mis sur pied et l'association créée au printemps 2022.

Le Conseil communal est convaincu qu'une fédération des entreprises communales répond à un besoin et qu'elle sera un instrument utile aussi bien pour les entreprises que pour l'autorité communale. Le Conseil communal soutient cette belle initiative.

La rencontre s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié et la dégustation de quelques bons produits de notre terroir, occasion pour les participants de partager un moment de convivialité, de parler de leurs expériences et d'échanger leurs cartes de visite.

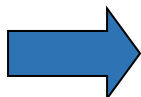


Mérite sportif de Gibloux 2021



Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2021. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch

Prix culturel de Gibloux 2021



Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2021. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch

La remise du Prix culturel de Gibloux 2020 à son lauréat, M. Yann Philipona, comédien, a eu lieu le dimanche 21 novembre 2021 à La Tuffière. Un petit article concernant cette cérémonie paraîtra dans le premier bulletin communal de l'année 2022.

Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans

L'abonnement culturel de 0 à 25 ans est né de la volonté de favoriser la pratique et la découverte culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseau des lieux et par une offre libre et illimitée.

Durant 365 jours, l'abonnement culturel donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, du Jura et du Valais. **Il permet également aux jeunes d'assister aux spectacles de la saison culturelle de La Tuffière à Corpataux.**



Dans le but de promouvoir la culture, le Conseil communal a décidé d'offrir des abonnements aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans notre commune et qui en font la demande. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale.



Home médicalisé du Gibloux

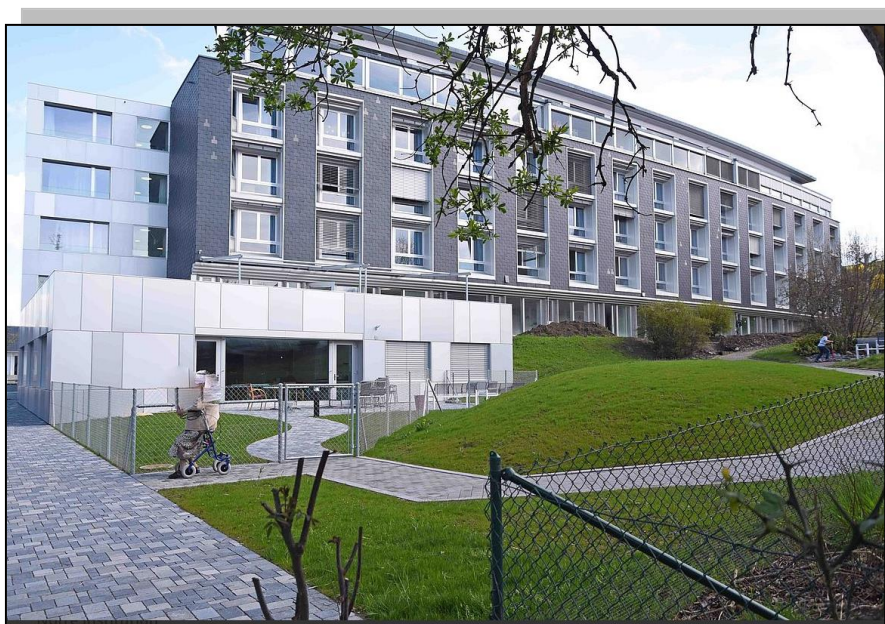
Le calme est revenu au Home médicalisé du Gibloux (HMG) ! Sous l'égide du nouveau Comité de direction, en particulier de son Président, M. Bernard Eltschinger, et du Directeur ad interim, M. Michel Meyer, un travail important a été entrepris pour la mise en place de mesures qui ont grandement amélioré la situation tant pour les résident-e-s que pour le personnel.

En particulier, les processus ont été repris dans leur ensemble et le contact avec le personnel a pu être renoué avec la Direction. La structure mise en place se stabilisera dès lors toujours davantage afin d'assurer une meilleure organisation ainsi qu'une communication plus efficace tant sur le plan interne que sur le plan externe.

Ces éléments sont favorables aux résidents et contribuent à donner un cadre plus serein à la structure. Des premières mesures ont été prises pour améliorer l'écoute et le cadre des résidents afin de tenir compte de leurs desideratas. Les travaux se poursuivent avec un plan d'actions et le développement d'une vision à moyen et long terme. En particulier, une revue annuelle faisant l'état des lieux de la structure et des objectifs pour l'année suivante est en phase d'élaboration, outil qui sera mis annuellement à jour.

Par ailleurs, l'ensemble de ces mesures s'accompagne d'un changement au niveau des cadres du HMG, avec l'engagement d'un nouvel infirmier-chef doté d'une large expérience en la personne de M. Christophe Gendre, entré en fonction le 1^{er} août dernier, ainsi que quatre ICUS qui ont commencé leur activité entre les mois de septembre et octobre 2021. De même, le secteur administratif a été renforcé avec l'engagement de deux collaboratrices pour deux postes représentant 0.8 EPT.

Ces changements s'accompagneront prochainement d'une nouvelle Direction qui entrera en fonction au 1^{er} février 2021. Après un processus complet de recrutement, le Comité de direction a porté son choix sur M. Laurent Eltschinger (il est précisé que même s'il porte le même nom de famille, celui-ci n'a aucun lien de parenté avec le Président du Comité de direction). Agé de 51 ans, M. Laurent Eltschinger est actuellement membre de la Direction du Centre de formation de Seedorf. Titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle, il dispose également d'un diplôme en gestion et direction d'institutions sociales et socio sanitaires, disposant ainsi d'une large expérience et de vastes compétences qui seront désormais mises au service des résident-e-s, des familles et des collaborateurs et collaboratrices du HMG. Le Conseil communal se joint au Comité de direction pour lui souhaiter la bienvenue à Gibloux.



Concernant les autres actualités du HMG, il peut être précisé que le taux de remplissage de l'institution est de 100% depuis le 1^{er} août 2021, ce qui correspond à l'arrivée du nouvel infirmier-chef. Le HMG tourne donc à nouveau à plein régime !

Cette année 2021 est particulière pour notre home qui fête son trentième anniversaire. Dans ce cadre-là, une journée « Portes ouvertes » a été mise sur pied le 24 septembre dernier, laquelle a rencontré un franc succès. De même, une sortie a été organisée pour le personnel à laquelle 85 personnes ont pris part. Ce chaleureux moment fut apprécié et a permis de resserrer les liens entre les collaborateurs.

Au vu de ces éléments, tous les signaux sont donc positifs pour l'ensemble du personnel comme des résidents afin de leur redonner la confiance nécessaire au bon fonctionnement du HMG. Le Conseil communal continuera à porter une attention particulière au développement du HMG et restera, pour ce faire, en contact régulier avec le Comité de direction.

Le Conseil communal profite de remercier le Comité de direction, la Direction ad interim ainsi que l'ensemble du personnel pour son engagement en faveur du HMG. Les bases posées et les développements projetés permettront de faire évoluer notre maison la plus honorable avec le respect et la sérénité qu'elle mérite.

Pour de plus amples détails, il est renvoyé au petit rapport de situation (2^{ème} semestre 2021) du HMG, disponible sur notre site internet www.commune-gibloux.ch.

Le Conseil communal

GRAVIÈRES

Exploitation de la Gravière de Grands-Champs

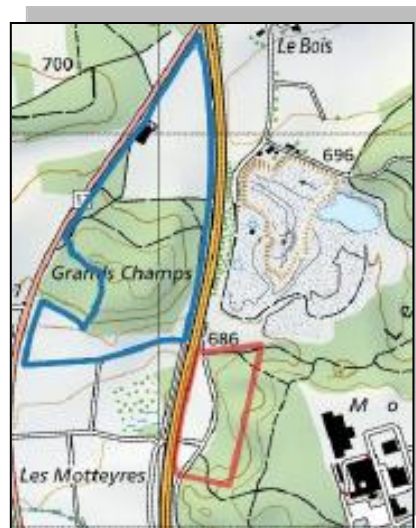
La commune de Gubloux est détentrice de 51 % des droits d'exploitation sur le gisement de la gravière de Grands-Champs. Le permis d'exploitation du site a été délivré par la Préfecture de la Sarine le 2 décembre 2015.

Ce site d'exploitation est d'intérêt cantonal

Le renouvellement du permis d'exploitation est accordé par la Direction de l'aménagement et des constructions (DAEC), tous les 5 ans, sur la base d'un dossier établi par l'exploitant, contrôlé et validé par les services de l'état.

Volumes disponibles

Sur la base du rapport géologique, le volume total du gisement est de 6'622'407 m³ et le volume exploitable est de 4'889'167 m³. Le volume de stériles, incluant les horizons A et B est de 1'733'240 m³.



Les matériaux stériles contiennent beaucoup d'argile. Une quantité importante de ces matériaux (estimation 240'000 m³) est actuellement stockée sur site. **Dans le but d'économiser et de valoriser au mieux cette précieuse ressource qu'est le gravier**, la société exploitante souhaite installer du matériel complémentaire. Une information à la population a été organisée à cet effet. La procédure administrative est en cours.

Volumes exploités à ce jour

2017	31'300 m ³ dont 15 000 m³ de graviers exploitables	50 % de matériaux exploitables
2018	234'600 m ³ dont 9168 m³ de graviers exploitables	3,9%
2019	211'381 m ³ dont 55'579 m³ de graviers exploitables	26 %
2020	126'637 m ³ dont 71370 m³ de graviers exploitables	56 %

Le taux de gravier exploitable après ces quelques années s'élève à 56 %. Selon les études effectuées, il devrait atteindre 74% sur l'ensemble de l'exploitation du gisement. La durée d'exploitation du site est estimée à environ 30 ans.

Mesures environnementales liées à l'exploitation du site

De nombreuses mesures environnementales ont été prises dans le cadre de la mise en exploitation de la gravière. Elles concernent la qualité de l'air, le bruit généré, la protection des eaux, les déchets et le suivi des sites pollués, la gestion de la forêt ainsi que la préservation de la nature et de la faune.

Le suivi de ces mesures est géré par différents services de l'état, la commune et l'exploitant. Le Service de l'environnement, le Service de la nature et du paysage, la Direction de l'aménagement et des constructions sont particulièrement impliqués. Des bureaux d'ingénieurs spécialisés apportent aussi leurs expertises. Un passage est notamment aménagé pour permettre aux animaux de transiter entre les forêts d'est en ouest.

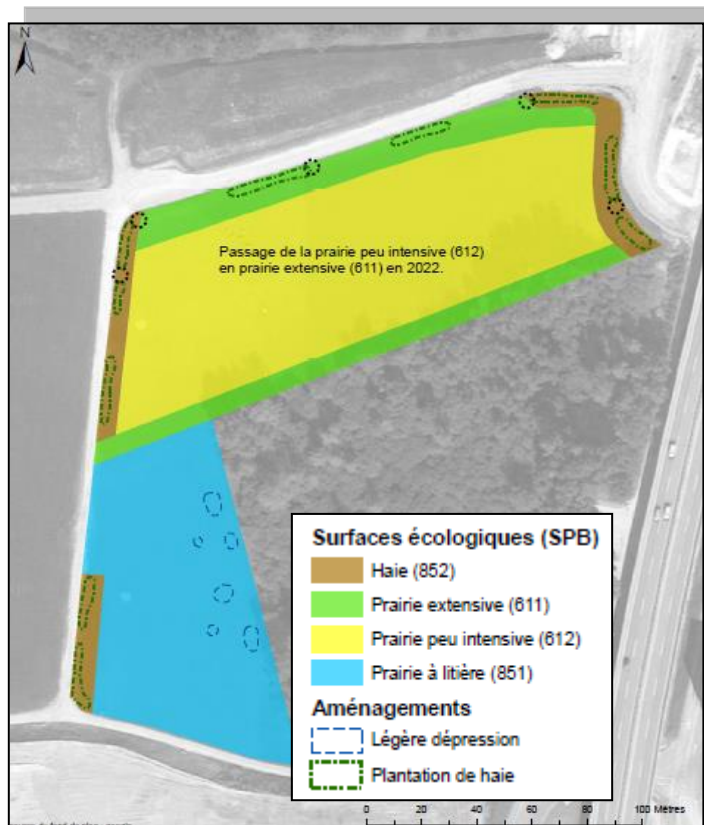
NATURE ET PAYSAGE

Revitalisation du marais du Biolley (Farvagny) et nouvelle gestion de la prairie

Une attention toute particulière a été apportée à la restauration du marais du Biolley. Des aménagements et des plantations ont été réalisés dans la prairie jouxtant le marais avec la collaboration de l'agriculteur exploitant. Ces travaux sont financés par l'exploitant de la gravière. Les objectifs à atteindre visent à favoriser la flore et la faune dans le secteur du marais.



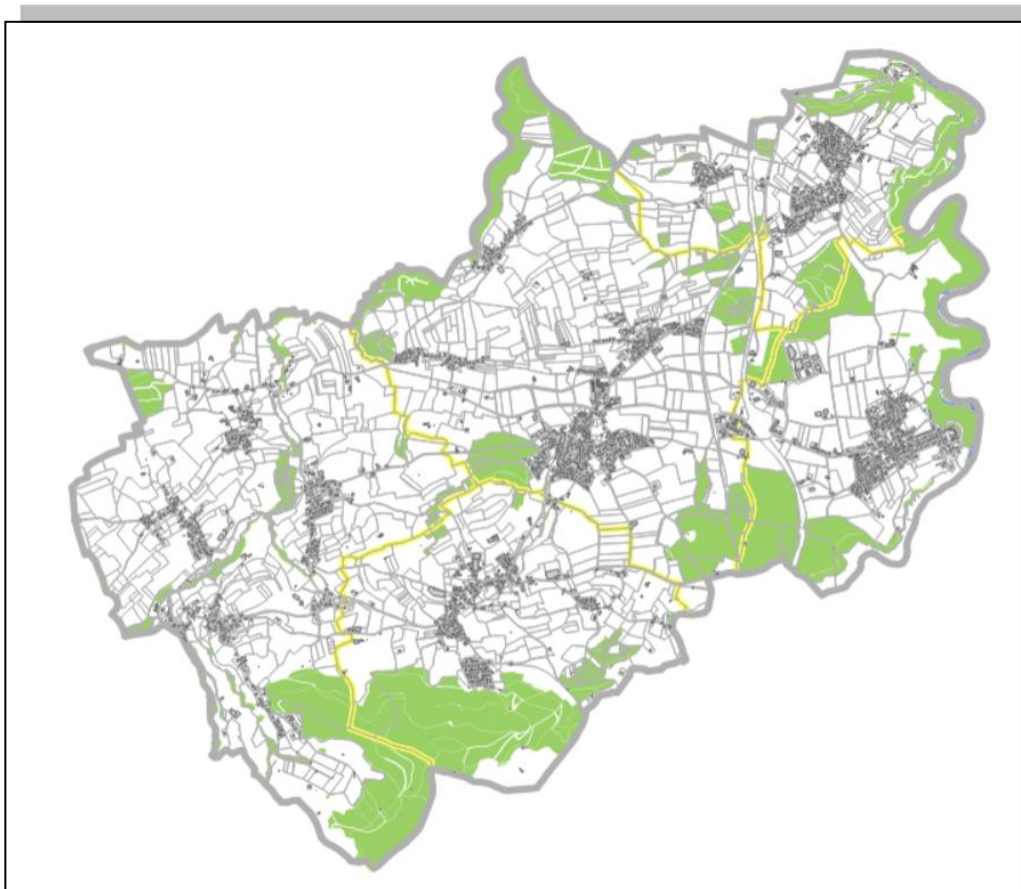
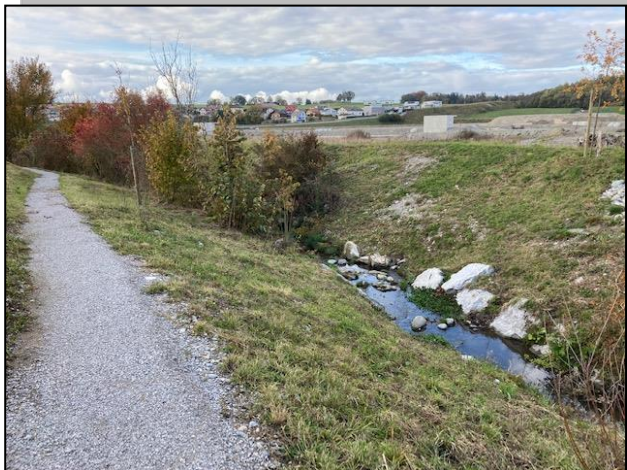
Aménagement de pierriers et plantation de haies



Revitalisation de la Longivue

Dans le cadre de la mise en place de la zone industrielle de Grands-Champs et sous la direction des services de l'état, le ruisseau de la Longivue a été revitalisé. Le projet visait deux objectifs à réaliser soit :

- Un objectif de protection pour la crue centennale sur tout le linéaire
- Un objectif de développement écologique



Territoire de la Commune de Gibloux

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil général a :

- Accepté la dépense de CHF 7'000'000.- pour les travaux concernant l'extension du centre scolaire de Rossens.
- Accepté la dépense de CHF 95'000.- pour le crédit d'étude concernant la réfection de la Route du Glèbe à Rueyres-St-Laurent.
- Accepté la création d'une commission nature et environnement du Conseil général composée de 7 membres.
- Accepté la proposition de préparer et faire voter dès que possible le crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements de modération de trafic à Magnedens et de faire voter les crédits d'investissement nécessaires à la réalisation des aménagements de modération de trafic des villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod au plus tard un an après la finalisation de l'étude en cours

Le compte-rendu des séances des 6 et 7 décembre 2021 sera publié dans le premier journal communal de l'année 2022. Les dates des prochaines séances du Conseil général seront également annoncées dans le premier numéro de l'année 2022.



INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les fêtes de fin d'année :



*du vendredi 24 décembre 2021
au vendredi 31 décembre 2021*



De plus, en raison d'une séance d'information destinée à l'ensemble du personnel, **tous les services communaux fermeront à 17h00 le jeudi 23 décembre 2021** (déchetteries, accueils extrascolaires, bibliothèques).

Nous vous remercions de votre aimable compréhension !

DISTRIBUTION DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle distribution des sapins aura lieu le

samedi 11 décembre 2021



Les sapins de Noël sont distribués gratuitement. Comme chaque année, une collecte sera effectuée en faveur d'une association. Nous vous remercions par avance de votre générosité !

L'année dernière, le montant de la collecte (CHF 1'796.45) a été reversé comme suit :



CHF 696.45	Gibloux Solidaire
CHF 550.00	La Tuile Fribourg
CHF 550.00	Les Cartons du Cœur de Fribourg et environs

Nous vous invitons à vous rendre directement sur place, aux lieux indiqués ci-après, afin de prendre possession de votre sapin (pas de réservation à faire).



- | | | |
|-----------------------|--------------------|-------------|
| ➤ Corpataux-Rossens | Edilité de Rossens | 09h15-11h15 |
| ➤ Farvagny | Salle communale | 09h15-11h15 |
| ➤ Le Glèbe | Ecole d'Estavayer | 10h00-11h15 |
| ➤ Vuisternens-en-Ogoz | Centre forestier | 13h45-15h15 |

En raison de la situation sanitaire, le port du masque sera obligatoire sur toute la zone de distribution. De plus, par mesure de sécurité, il n'y aura malheureusement pas de distribution de thé lors de cette remise de sapins.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion !

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Cartes journalières CFF « Last minute »

La commune met à disposition de la population cinq cartes journalières « Commune » CFF (CJC) au prix de CHF 40.00. Celles-ci peuvent être réservées par téléphone et retirées au guichet de l'administration.

La vente de ces cartes rencontre un grand succès. Cependant, il reste toujours un certain nombre de cartes invendues.

Aussi, le Conseil communal a décidé de reconduire son action « **Last minute** » en proposant des cartes **au prix de CHF 20.00**, soit une réduction de 50%, aux conditions strictes suivantes :

- Le prix « Last minute » s'applique à la vente de cartes la veille de leur date de validité, respectivement le dernier jour d'ouverture du bureau communal.
- La réservation, sous quelque forme que ce soit, n'est pas possible.
- Le bénéficiaire consulte les disponibilités en ligne et se présente au guichet de l'administration pour retirer la carte.

Nous espérons ainsi réduire le nombre de cartes invendues et inciter encore plus la population à utiliser les transports publics

SERVICE TECHNIQUE

Place de jeux Vuisternens-en-Ogoz

Le Conseil communal et la population de Gibloux remercient la **Société de jeunesse l'Avenir de Vuisternens-en-Ogoz** pour sa participation au financement de la place de jeux de Vuisternens-en-Ogoz à l'occasion des Girons de jeunesses 2017.



Plaquette commémorative posée sur la balançoire





Fermeture des déchetteries communales

En raison des fêtes de fin d'année, les déchetteries communales seront fermées aux dates ci-après :

- vendredi 24 décembre 2021
- samedi 25 décembre 2021
- vendredi 31 décembre 2021
- samedi 1^{er} janvier 2022

Le jeudi 23 décembre, les déchetteries communales fermeront à 17h00.





Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@commune-gibloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

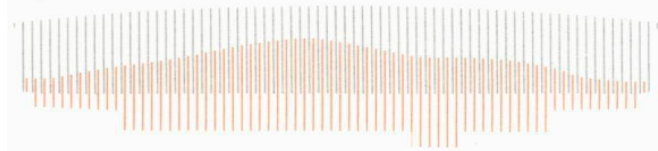
Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	25 cm				155.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise							
Total							

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

HOME DU GIBLOUX

Foyer de jour



Présentation du Foyer de Jour du Home du Gibloux

La mission du Foyer de jour est de favoriser le maintien à domicile et de soutenir les proches aidants, tout en maintenant les capacités des hôtes.

Le Foyer de jour est un lieu de vie sociale animé. Il favorise les activités en tous genres, les rencontres et les échanges. C'est également un relais pour soutenir les proches aidants.

Le rythme de fréquentation

Le rythme de présence est modulable selon les besoins de chacun-e. L'accompagnement est personnalisé tout en collaborant avec les proches et le réseau.

Une fréquentation régulière contribue à maintenir l'autonomie déjà existante et favorise ainsi la possibilité de rester chez soi, tout en profitant d'une vie sociale animée et plus active.

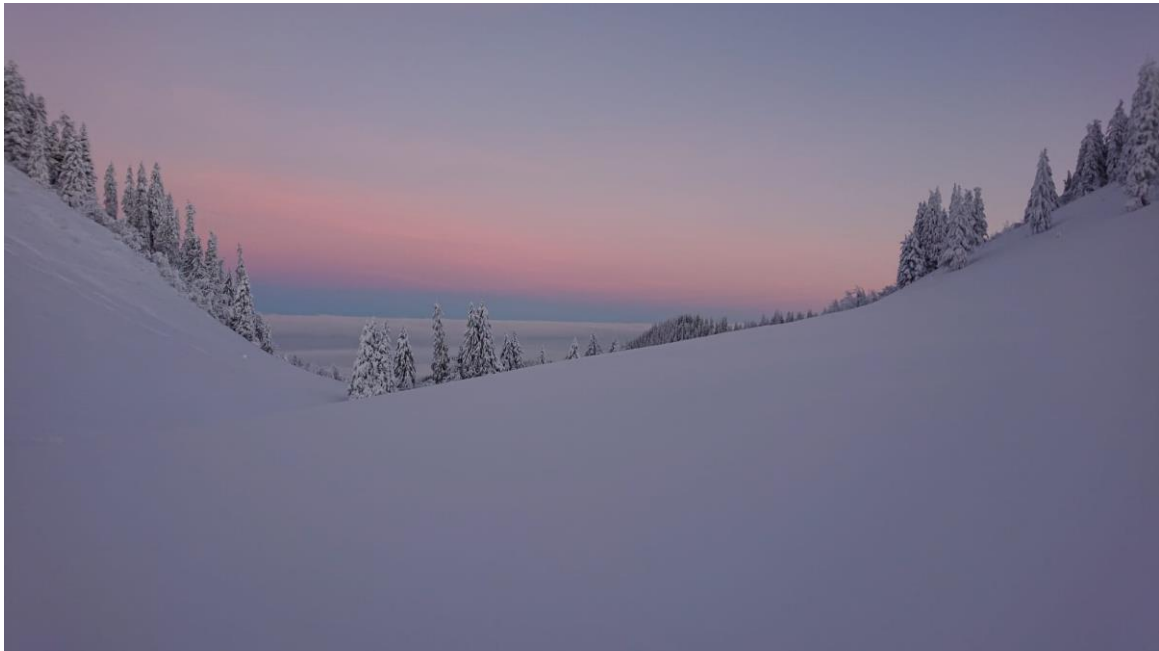
Les activités du Foyer de jour

L'accompagnement est adapté avec le respect de l'autonomie en lien avec la philosophie montessorienne.

- Activités motrices et globales (préparation culinaires, gym, jeux...)
- Activités cognitives (jeux de mémoire, cartes,...)
- Sorties culturelles et récréatives
- Repas en commun
- Et bien d'autres activités...

Les informations complémentaires

Mme Stéphanie Lässer, responsable du Foyer de jour, est à votre disposition pour de plus amples informations au 026 411 81 59 ou par e-mail : foyerdejour@homedugibloux.ch



**L'année 2021 qui s'achève laissera une empreinte indélébile sur chacun d'entre nous !
Bientôt Noël, cette fête tant attendue où l'on se retrouve et à laquelle on a envie de donner
une dimension particulière, est pour nous, le comité de Gibloux Solidaire, le moment de
vous souhaiter de passer de savoureuses fêtes de fin d'année marquées du signe de la
solidarité et de l'amitié.**

Vous avez envie de partager vos expériences, de rompre votre solitude ou tout
simplement de vous engager comme bénévole ?

Venez nous rejoindre !!!

Vous trouverez de plus amples renseignements ainsi que les dates des manifestations sur
notre site internet : www.giblouxsolidaire.ch

Vous pouvez aussi contacter notre service d'accueil au 079 370 15 60 le lundi, mercredi
et vendredi de 9h00 à 11h30.

Au plaisir de vous rencontrer

Le Comité

Pro Senectute vous aide à remplir votre déclaration d'impôts !

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

**PRO
SENECTUTE**

Pour que remplir sa déclaration d'impôts ne soit plus une corvée, Pro Senectute vous offre la possibilité, depuis plusieurs années, de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas vous déplacer jusqu'à Fribourg ? Pas de soucis ! Nos bénévoles se déplacent également à votre domicile.

Pour l'année 2022, ce service aura lieu **du 24 janvier 2022 au 30 avril 2022**.

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans, domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Une déclaration d'impôts coûte CHF 65.- lorsque remplie dans un de nos locaux et CHF 85.- si remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de CHF 20.- est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 17 janvier 2022 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

ASSOCIATION DE PARENTS DE LA RÉGION DE GIBLOUX - APRG



**vous remercie pour votre soutien tout au long de l'année 2021 et
vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.**

**Consultez notre site internet www.aprg.ch, vous y découvrirez nos activités,
nos cours ainsi que de nombreuses informations utiles en lien avec l'éducation.
N'hésitez pas, soyez curieux et devenez membre vous aussi !**



UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS
DÈS LE 12 DÉCEMBRE 2021

Découvrez-les sur tpf.ch/nouveautes

tpf.ch



FAMIYA SERVICE DE GARDE D'ENFANTS



Famiya, service de garde d'enfants

L'association famiya propose aux parents une solution de garde au domicile d'une accueillante, pour les enfants de 0 à 12 ans. Subventionnée par notre commune, famiya constitue une solution additionnelle pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Association des mamans de jour de la Sarine, puis association d'accueil familial de jour et depuis 2020, famiya, service de garde d'enfants : l'association a changé de nom mais, depuis ses débuts en 1987, son but est resté le même. Elle propose aux parents un service de garde pour leur-s enfant-s au domicile d'une personne formée et sélectionnée avec soin.

Accueil professionnel

Chaque accueillante s'occupe chez elle d'un nombre limité d'enfants, y compris les siens. L'association leur dispense une solide formation de base et des formations continues annuelles. Les coordinatrices de famiya les encadrent pour garantir la qualité de l'accueil

et sont à l'écoute des parents afin de répondre à leurs besoins.

Flexibilité pour les parents

L'enfant peut être pris en charge pour la journée, la demi-journée ou sur la base d'horaires irréguliers. La garde est facturée à l'heure et le tarif est fixé en fonction du revenu de la famille.

L'association est active dans tout le district de la Sarine, ce qui assure aux familles une grande souplesse géographique, en fonction de leur lieu de domicile ou de travail.

Subvention de la commune

Permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle est une volonté du Conseil communal.

A ce titre, les parents qui font appel à famiya pour la garde de leur-s enfant-s bénéficient d'une subvention de la commune.

famiya
RECRUTE des
ACCUEILLANTS·TES
pour la garde d'enfants
de 0 à 12 ans.

Consultez le descriptif
détaillé de la fonction et
n'hésitez pas à poser votre
candidature sur notre site
internet : www.famiya.ch
rubrique devenir
accueillant-e





EXTRAIT DU CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2022 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Le calendrier complet (avec toutes les communes de Sarine-Campagne concernées)
 se trouve sur notre site internet www.commune-gibloux.ch

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3 ^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		19 janvier	16 février	16 mars
		20 avril	18 mai	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1 ^{er} lundi du mois, le matin		
		3 janvier	7 février	7 mars
		4 avril	2 mai	13 juin (2 ^{ème})
		4 juillet	8 août (2 ^{ème})	5 septembre
		3 octobre	7 novembre	5 décembre
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2 ^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		12 janvier	9 février	9 mars
		13 avril	11 mai	8 juin
		13 juillet	10 août	14 septembre
		12 octobre	9 novembre	14 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4 ^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		24 janvier	28 février	28 mars
		25 avril	23 mai	27 juin
		25 juillet	22 août	26 septembre
		24 octobre	21 novembre	26 décembre

Rendez-vous de l'éducation

Avry, Avry-Bourg 2
rez-de-chaussée

Chaque 1^{er} jeudi du mois
de 9h00 à 11h00



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83

Discuter d'éducation entre familles, avec une infirmière puéricultrice et Education Familiale



Le
Conseil
communal
et l'ensemble
du personnel vous
souhaitent de belles
fêtes de fin d'année et
vous adressent leurs vœux
les meilleurs pour l'an nouveau



2022

Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02
administration@commune-gibloux.ch
Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03
habitant@commune-gibloux.ch
Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04
admin_scolaire@commune-gibloux.ch
Service des finances T 026 552 59 05
finances@commune-gibloux.ch
Service technique T 026 552 59 06
technique@commune-gibloux.ch
Police des constructions T 026 552 59 07
constructions@commune-gibloux.ch
Permanence technique **079 545 96 99**

Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40
forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60
1728 Rossens
service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63
1728 Rossens
Adresse postale:
Case postale 62, 1726 Farvagny
service.curatelles@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	15h00-19h00
Mardi	fermé	14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	8h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00

Veille de fête **jusqu'à 16h00**

Horaires d'ouverture

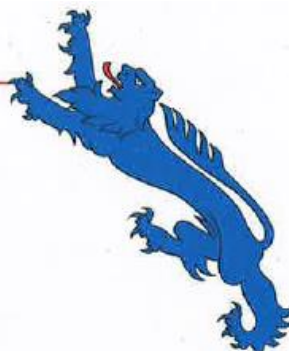
Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

**Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30**

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland